

RAPPORT DE GESTION 2019

**Société coopérative Caisse d'assurance de sport
de la Fédération suisse de gymnastique (CAS-FSG)**



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	4
ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS	5
100 ^e Assemblée des délégués de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 31 octobre 2020	5
PROCÈS-VERBAL SUCCINCT	6
de la 99 ^e Assemblée des délégués de la Société coopérative de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 26 octobre 2019 à Mendrisio/TI	6
RAPPORT ANNUEL 2019	8
JUBILÉ 100 ANS CAS	9
COMPTES ANNUELS	12
Bilan au 31 décembre 2019	12
Compte d'exploitation 2019	13
Annexe	14
Utilisation du résultat annuel	21
Reclassement dans les capitaux propres	21
Rapport de l'organe de révision	22
BUDGET 2021	23
Commentaire sur le budget 2021	24
FIT EN HIVER	25
La prévention est importante pour nous	25
PLAQUETTE COMMÉMORATIVE 1919–2019	26
Histoire de la Caisse d'assurance de sport	26
CHIFFRES-CLÉS 2019	27
STATISTIQUES	28
Nombre d'assurés depuis la fondation	28
Effectif des assurés et recettes de primes 2019	28
Nombres de sinistres annoncés	29
Nombres d'accidents et de bris de lunettes indemnisés y compris décomptes supplémentaires	29
Indemnités versées dans l'exercice 2019	30
Sinistres indemnisés durant les vingt dernières années	31
Sinistres indemnisés par branche durant les cinq dernières années	31
Accidents selon engins/disciplines et genre de lésion	32
Accidents et bris de lunettes selon engins/disciplines	33
Indemnités d'invalidité et de décès versées	34

PRÉAMBULE

Chers gymnastes

2019 a été marqué par notre centième anniversaire que nous avons célébré de plusieurs manières avec vous, chers gymnastes, sociétés et associations, mais aussi avec tous les collaborateurs. Un siècle après sa création, la Caisse d'assurance de sport poursuit toujours le même objectif: protéger les membres des conséquences financières résultant d'un accident. Sur les quelque 300'000 membres assurés, environ 400 ont bénéficié de prestations d'assurance pour bris de lunettes et accidents pour un montant total s'élevant à 210'000 francs environ.

Pour le siècle à venir, la Caisse d'assurance de sport devra également se focaliser sur la protection des membres et pour ce faire nous devons être financièrement solides et le rester. Suite à la perte subie l'an dernier, nous avons enregistré des revenus élevés de nos investissements en capitaux en 2019. Afin de pouvoir mieux absorber ces différences à l'avenir, nous avons augmenté les réserves de fluctuation pour les risques de placement dans le cadre des possibilités existantes. La FSG et ses membres pourront donc continuer de compter sur une Caisse d'assurance de sport fiable et compétente.

Brigitte Häni
Présidente de la commission d'administration



100^e Assemblée des délégués de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 31 octobre 2020

Les délégués des associations ont droit de vote, conformément au règlement des droits de vote de la FSG. En raison de la pandémie de Corona, l'Assemblée des délégués de la Société coopérative se tient sous forme électronique.

1. Election de l'organe de révision

La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent l'élection de la PricewaterhouseCoopers SA, Bâle, pour une période de mandat d'une année.

2. Election du conseil de la Société coopérative

3. Présentation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel, les comptes annuels au 31 décembre 2019, le budget 2021 et le rapport de l'organe de révision

4. Prise de décision

4.1 Approbation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2019

La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent d'approuver le rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2019 et de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision.

4.2 Utilisation du résultat annuel comptes 2019

La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent d'utiliser le bénéfice du bilan 2019 de CHF 108'580.44 comme suit:

CHF	100'000.00	Attribution à la Fédération suisse de gymnastique FSG
CHF	8'580.44	Report au compte 2020

4.3 Reclassement dans les capitaux propres

La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent le retrait de CHF 2'700'000.00 des réserves facultatives et de les répartir comme suit:

CHF	1'800'000.00	à la réserve statutaire pour couvrir la fortune de la Société coopérative
CHF	900'000.00	à la réserve légale

4.4 Approbation du budget 2021

La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent d'approuver le budget 2021.

5. Révision des statuts et du règlement

de la 99^e Assemblée des délégués de la Société coopérative de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 26 octobre 2019 à Mendrisio/TI

Direction:

Brigitte Häni, présidente de la commission d'administration de la CAS-FSG

1. Contrôle des présences

Ayant droit de vote: Au total 53 voix d'associations avec 164 délégués ayant droit de vote. Autres participants: 6 membres du conseil de la Société coopérative, 5 membres de la commission d'administration de la CAS, 5 membres de la commission de contrôle de gestion de la FSG, 4 chefs de secteur / présidents de commission, 3 membres de la direction, 34 invités d'honneur, 55 membres de la garde d'honneur, 4 employés du secrétariat, 9 accompagnateurs des associations, 7 membres du comité d'organisation et 2 autres personnes (y compris interprètes) – soit un total de 300 personnes présentes.

2. Election des scrutateurs

Les membres de la CCG sont élus tacitement comme scrutateurs.

3. Election de l'organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA est confirmé à l'unanimité comme organe de révision.

4. Rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel, les comptes annuels au 31 décembre 2018, le budget 2020 et le rapport de l'organe de révision

Aucune discussion n'est demandée à propos du rapport de gestion, y compris

- le procès-verbal de l'Assemblée des délégués de la Société coopérative du 20 octobre 2018 à Suhr/AG
- le rapport annuel, les comptes annuels 2018, le rapport de l'organe de révision
- et le budget 2020.

5. Prise de décision

5.1 Approbation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2018

Le rapport de gestion, y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2018, est approuvé à l'unanimité. De plus, il est pris connaissance du rapport de l'organe de révision.

5.2 Utilisation du résultat annuel de l'exercice 2018

Sur proposition de la commission d'administration et du conseil de la Société coopérative, l'Assemblée des délégués de la Société coopérative décide à l'unanimité de reporter le bénéfice du bilan 2018 de CHF 40'252.43 sur les comptes 2019.

5.3 Approbation du budget 2020

Le budget 2020 est approuvé sans voix contraire et avec un bénéfice de 19'500 francs.

6. Divers

- Le contrat d'assurance de responsabilité civile a été dénoncé fin septembre par l'assureur pour le 31 décembre 2019 et des offres avec de nouvelles conditions ont été soumises. Elles sont actuellement à l'étude. D'autres compagnies d'assurance ont été approchées qui doivent soumettre leur offre.

De plus amples informations seront fournies dès qu'une décision sera prise ou en cas de changement majeur.

La Caisse d'assurance de sport a organisé plusieurs activités à l'occasion de son centenaire:

- Tirage au sort de 100 x 2 billets pour la Swiss Cup Zürich 2019: tous les membres inscrits dans FSG-Admin, résidant en Suisse et âgés de 12 ans au moins pouvaient y participer. Plus de 1'500 personnes ont participé.
- Lors de la cérémonie protocolaire des concours de sociétés jeunesse à la FFG, 210 cartes de fête de la catégorie jeunesse ont été tirées au sort. Ce sont ainsi 15 sociétés qui se sont vu rembourser le montant total de 12'600 francs.
- La CAS a désormais son propre logo: elle s'est décidée pour un logo de marque de la FSG afin de montrer clairement son lien avec la FSG.
- Un compte rendu avec photos est fait au début de l'assemblée sur la fête du jubilé du 21 septembre 2019.
La soirée s'est déroulée dans le Centre de culture et de congrès d'Aarau en présence de 80 personnes. Après un repas gourmet et quelques discours, la soirée s'est poursuivie en musique avec des parties de magie et de comique.
- La plaquette du jubilé qui relate la création et l'essor de la Caisse d'assurance de sport se trouve sur le site internet.
- Tous les participants à l'Assemblée des déléguées de la Société coopérative reçoivent de nouveau un cadeau de la CAS, un peu plus important en cette année de jubilé. Il s'agit d'un jeu en bois fabriqué par la fondation Karolinenheim (habitat et travail pour personnes handicapées).
- Pour conclure, Brigitte Häni remercie le président central Erwin Grossenbacher, tout le conseil de la Société coopérative, la commission d'administration, l'administratrice et les employées de l'administration ainsi que toutes les associations et sociétés FSG pour leur précieuse collaboration et leur soutien apprécié.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CAISSE D'ASSURANCE DE SPORT DE LA FSG

Erwin Grossenbacher
Président du conseil de la
Société coopérative

Brigitte Häni
Présidente de la commission
d'administration

Eveline Zumsteg
Rédactrice du procès-verbal

Aarau, le 27 novembre 2019

Chers gymnastes

2019 a marqué le centenaire de la Caisse d'assurance de sport. Plusieurs activités ont été planifiées et mises en œuvre avec succès à cette occasion. Outre un concours pour les membres de la FSG, la CAS a organisé un tirage au sort des sociétés dans le cadre de la proclamation des résultats jeunesse à la FFG. Les sociétés tirées au sort se sont vues rembourser une partie de leurs cartes de fête à titre de contribution de la CAS en faveur de la jeunesse. Les membres, respectivement les sociétés de la FSG, ont ainsi bénéficié d'un gain d'une valeur totale de 26'600 francs en 2019.

Les activités de ce jubilé ont atteint leur point culminant lors d'une soirée célébrée dans le Centre culturel et des congrès d'Aarau lors de laquelle des remerciements ont été exprimés à l'attention des invités pour leur engagement et leur contribution en faveur des résultats obtenus par la Caisse d'assurance de sport. A noter que la réunion des personnes de contact a été annulée en raison de la fête d'anniversaire.

La Fondation Karolinenheim qui, sur mandat de la CAS, avait fabriqué les cadeaux remis à l'assemblée des délégués, a reçu de notre part un don de 500 francs tandis que la Fondation suisse pour les paraplégiques a obtenu un soutien de 5'000 francs. Cette dernière est en effet souvent le premier centre de secours pour les gymnastes gravement blessés et c'est grâce à son aide que des para et tétraplégiques peuvent réintégrer dans la société ou que cette réintégration est facilitée. Le premier semestre 2019 a malheureusement enregistré un accident grave qui aura des conséquences durables. Les provisions pour des sinistres individuels ont donc été augmentées en conséquence.

759 sinistres au total ont été annoncés à la CAS en 2019, soit 499 accidents, 185 bris de lunettes et 75 cas de responsabilité civile. Avec environ 268'135 francs, les dépenses nettes liées aux sinistres ont été pratiquement identiques à celles de l'année précédente.

En raison de la charge de sinistres élevée de la police d'assurance responsabilité civile, la Vaudoise Assurances a résilié le contrat actuel peu avant son expiration et nous a soumis une offre de restructuration avec, à la clé, une augmentation substantielle (45 %) de la prime. Au vu du rendement actuel, il ne nous a pas été possible de trouver une compagnie d'assurance disposée à proposer une couverture à des conditions plus favorables, si bien que nous avons signé le contrat une nouvelle fois avec la Vaudoise Assurance. La charge élevée des sinistres est principalement due à un sinistre important qui a été payé directement par la Vaudoise ainsi qu'à des provisions générales extrêmement prudentes. Les prestations assurées par la Vaudoise Assurance en 2019 se sont élevées à 100'977.05 francs.

Nous pouvons tirer un bilan positif des investissements dont le résultat en 2019 se monte à 195'266.05 francs, soit une augmentation de 8,6 % par rapport à l'exercice précédent où nous avons subi une perte de 297'458.37 francs. Il s'agit là d'un résultat véritablement réjouissant. Dans le but de se protéger des turbulences des marchés financiers, la CAS avait constitué en 2017 des réserves de fluctuation pour les risques de placement. Les revenus des investissements nous ont permis d'augmenter ladite réserve de 500'000 francs, la réserve se monte donc désormais à 700'000 francs.

Nous souhaitons remercier vivement toutes les personnes ayant contribué d'une manière ou d'une autre au succès de l'exercice 2019. Mille mercis également à mes deux collaboratrices, Andrea Hofer, qui a fêté ses 10 ans à la CAS en 2019, et à Eveline Zumsteg pour le travail accompli.

Claudia Steiner
Administratrice

JUBILÉ 100 ANS CAS



→ Fotos: Peter Friedli/STV



→ Fotos: Manuel Weiersmüller/zweidimensional.ch



Fotos: Manuel Weiersmüller/zweidimensional.ch



Fotos: Thomas Ditzler/STV

Bilan au 31 décembre 2019

	Notes	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF
ACTIFS			
Placements de capitaux	3.1	8'483'374.81	7'811'336.30
Compte de titres (liquidités)		1'201'037.93	1'510'987.09
Obligations		4'062'489.80	3'686'206.20
Actions		1'463'956.30	1'273'055.01
Fonds		1'128'182.50	897'237.00
Autres placements de capitaux		627'708.28	443'851.00
Autres actifs		399'422.83	386'432.33
Liquidités	3.2	379'195.25	352'497.91
Immobilisations corporelles	3.3	0.00	0.00
Créances provenant des activités d'assurance	3.4	6'000.00	6'050.00
Créances envers des tiers	3.5	14'227.58	27'884.42
Comptes de régularisation des actifs	3.6	0.00	0.00
Total actifs		8'882'797.64	8'197'768.63
PASSIFS			
Capitaux étrangers		2'543'466.90	1'926'765.90
Provisions techniques	3.7	1'750'000.00	1'600'000.00
Provisions non techniques	3.8	757'460.00	281'392.00
Engagements provenant des activités d'assurance	3.9	9'050.00	9'000.00
Autres engagements envers des tiers	3.10	456.90	2'373.90
Comptes de régularisation du passif	3.11	26'500.00	34'000.00
Capitaux propres	3.12	6'339'330.74	6'271'002.73
Fortune de la Société coopérative		1'200'000.00	1'200'000.00
Réserve légale		600'000.00	600'000.00
Réserves facultatives		4'430'750.30	4'430'750.30
Résultat reporté de l'exercice précédent		40'252.43	123'576.27
Résultat annuel		68'328.01	-83'323.84
Total Passifs		8'882'797.64	8'197'768.63

Compte d'exploitation 2019

	Notes	2019 CHF	2018 CHF
Primes brutes	4.1	854'685.50	853'625.50
Part des réassureurs	4.1	-90'327.50	-81'654.50
Primes pour compte propre	4.1	764'358.00	771'971.00
Changement de contributions primes pour compte propre		0.00	0.00
Primes acquises pour compte propre		764'358.00	771'971.00
Produits techniques d'assurance		764'358.00	771'971.00
Paiements pour cas d'assurance brut	4.2	-291'123.77	-279'766.69
Paiements réassureurs	4.2	22'988.45	9'420.65
Charges cas d'assurance pour compte propre	4.2	-268'135.32	-270'346.04
Changement provisions techniques pour compte propre		-150'000.00	105'000.00
Changement provisions pour prestations d'assurance	4.2	-150'000.00	105'000.00
Changement réserve de fluctuation pour des risques	4.2	0.00	0.00
Charges cas d'assurance pour compte propre	4.2	-418'135.32	-165'346.04
Frais de clôture et d'administration	4.3	-456'624.52	-385'055.83
Total charges techniques d'assurance		-874'759.84	-550'401.87
Résultat technique d'assurance		-110'401.84	221'569.13
Produits des placements	4.4	777'002.95	109'461.19
Charges des placements	4.5	-581'736.90	-406'919.56
Résultat des placements		195'266.05	-297'458.37
Autres produits financières	4.6	173.10	193.55
Autres charges financières	4.7	0.00	-185.00
Résultat opérationnel		85'037.31	-75'880.69
Résultat avant impôts		85'037.31	-75'880.69
Impôts directs		-16'709.30	-20'789.30
Remboursement d'impôt		0.00	13'346.15
Résultat annuel		68'328.01	-83'323.84

Annexe

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Forme juridique et but

La Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique ayant son siège à Aarau est une société au sens de l'art. 828 ss. du Code des obligations.

Elle offre à ses assurés une protection d'assurance contre les suites d'accidents et de bris de lunettes survenus durant l'exercice d'une activité officielle.

La Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique peut, en versant des montants tirés de ses fonds disponibles, favoriser les intérêts de la Fédération suisse de gymnastique.

1.2 Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Bâle

1.3 Collaborateurs

La CAS-FSG emploie trois collaborateurs (année précédente: trois), soit 1,7 emploi à temps complet (année précédente: 1,7).

2 PRINCIPES RELATIFS À LA PRÉSENTATION DES COMPTES

2.1 Comptabilité

Les comptes annuels de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique s'appuient sur le droit comptable et remplissent les directives de la Finma sur la structure minimale du compte annuel selon la loi sur la surveillance FINMA 2015 (surveillance fédérale des marchés financiers pour les assurances). Depuis 01.01.2017, les obligations sont évaluées à la valeur du marché (valeur nominale auparavant).

2.2 Clôture du bilan et comptabilité

Les comptes annuels englobent la période allant du 1er janvier au 31 décembre, date de leur clôture. La comptabilité et les comptes annuels sont conduits en francs suisses.

2.3 Conversion

Pour les postes en devises étrangères, la conversion s'effectue au cours en vigueur à la clôture du bilan et dans les comptes de résultat au cours du jour de la comptabilisation.

Cours des changes

au 31.12.2018	CHF – EUR	1.126900
au 31.12.2018	CHF – USD	0.985784
au 31.12.2019	CHF – EUR	1.087000
au 31.12.2019	CHF – USD	0.968374

2.4 Principes d'évaluation

Le principe en vigueur est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les principes d'évaluation valent de manière uniforme pour toutes les positions individuelles.

2.5 Créances et autres actifs

Ces positions sont évaluées à leur valeur nominale et en tenant compte de la solvabilité. Le cas échéant, les amortissements nécessaires sur les créances sont effectués.

2.6 Capitaux

Toutes les obligations sont portées au bilan selon leur valeur marché et y restent jusqu'à leur terme, respectivement leur remboursement. Le cas échéant, des corrections de valeur sont apportées. Il est renoncé à appliquer des intérêts intermédiaires.

Les actions, parts des fonds d'investissement et autres investissements ont été portées au bilan à la valeur du marché. Les liquidités conservées comme partie de la stratégie d'investissement sont mentionnées à leur valeur nominale sous les investissements en capitaux.

Les actifs financiers dérivés ne sont pas autorisés. Dans le cadre de l'activité d'investissement, les activités dérivatives selon LIMF sont interdites. Dans ce contexte, la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique renonce donc à établir par écrit un règlement concernant le commerce dérivatif sous l'angle de l'art. 113 para. 1 LIMF (loi sur l'infrastructure des marchés financiers et sur le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières de dérivés) et est, conformément à l'art. 113 para. 2 LIMF exonérée des obligations (de documentation) de la LIMF.

2.7 Positions liquides

Les positions liquides comprennent le fonds de caisse et les avoirs bancaires. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

2.8 Engagements et autres passifs

Les engagements ainsi que les autres passifs sont en principe évalués à leur valeur nominale.

2.9 Provisions techniques d'assurance

Par provisions constituées pour risques d'assurance s'entend l'évaluation prudente et mesurée des engagements techniques d'assurance à long terme de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique. Les provisions techniques d'assurance se composent des provisions pour sinistres individuels, des sinistres assurés survenus et pas encore connus (IBNR), des frais de traitement des sinistres pour le développement des sinistres survenus (ULAE), les provisions pour cas graves dus à des accidents gymnique, des provisions pour prestations volontaires et d'une réserve pour fluctuation des risques d'assurance.

2.10 Provisions non techniques

Les provisions non techniques concernent essentiellement une rente de veuve. Pour la rente de veuve (réglementation préobligatoire pour un collaborateur du cadre de longue durée) le capital de couverture est vérifié périodiquement et, le cas échéant, ajusté.

2.11 Créances sur affaires d'assurance

Tous les engagements ou créances envers la Fédération suisse de gymnastique (FSG) en tant que proche apparaissent clairement dans les comptes annuels.

3 EXPLICATIONS CONCERNANT LE BILAN

3.1	État des placements	Disponibilité Capitaux	Obligations	Actions	Fonds	Autres Capitaux	Total
Valeur bilan 01.01.2018							
	Entrées	1'337'174	510'618	404'670	0	42'330	2'294'792
	Sorties	-1'363'636	-280'268	-702'204	-167'075	0	-2'513'182
	Attributions	385	1'122	2'716	0	0	4'223
	Amortissements	-1'231	-38'653	-206'840	-47'272	-5'114	-299'110
	Gains réalisés	0	1'902	5'369	0	0	7'271
	Pertes réalisées	0	-2'060	-42'619	-926	0	-45'604
	Valeur bilan 31.12.2018	1'510'987	3'686'206	1'273'055	897'237	443'851	7'811'336

Valeur bilan 01.01.2019	1'510'987	3'686'206	1'273'055	897'237	443'851	7'811'336
Entrées	1'705'701	990'032	336'234	41'732	107'272	3'180'971
Sorties	-2'012'688	-707'355	-459'613	0	0	-3'179'656
Attributions	532	88'021	277'082	189'213	77'663	632'511
Amortissements	-3'494	-5'810	-858	0	-1'078	-11'239
Gains réalisés	0	11'836	42'544	0	0	54'380
Pertes réalisées	0	-440	-4'487	0	0	-4'927
Valeur bilan 31.12.2019	1'201'038	4'062'490	1'463'956	1'128'183	627'708	8'483'375

Intérêts courus en sus	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
A la date du bilan les intérêts courus en sus sur les titres à revenu fixe non activés s'élèvent au total à	11'317.98	13'480.39

3.2	Disponibilités	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Caisse	114.55	22.00
	Compte courant UBS	379'080.70	352'475.91
	Disponibilités	379'195.25	352'497.91

L'allocation des fonds en concordance avec la stratégie de placements et le «Risk management» a une influence sur le montant des disponibilités.

3.3	Immobilisations corporelles	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Les immobilisations corporelles acquises durant les années précédentes comprennent le mobilier et les installations dans le bâtiment de la Fédération suisse de gymnastique à Aarau.	0.00	0.00
	Les immobilisations corporelles sont amorties entièrement et passées dans la propriété de la Fédération suisse de gymnastique et de la Ville d'Aarau.		

En conséquence, les frais d'assurance incendie pour ces immobilisations corporelles sont à la charge de la Fédération suisse de gymnastique.

La CAS participe aux dépenses dans le cadre du contrat de prestations de services conclu avec la FSG.

3.4	Créances provenant des activités d'assurance	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Prime payée d'avance FSG	5'000.00	5'000.00
	Primes payées d'avance associations cantonales et partenaires	1'000.00	1'050.00
	Créances provenant des activités d'assurance	6'000.00	6'050.00

3.5	Créances envers des tiers	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Créances envers l'administration fédérale des contributions (impôt anticipé)	14'227.58	27'884.42
	Impôts retenus à la source	0.00	0.00
	Créances envers des tiers	14'227.58	27'884.42

Les créances de l'année précédente concernant les impôts anticipés envers l'administration des contributions pour les impôts retenus à la source sont encaissés en 2019.

3.6	Comptes de régularisation des actifs	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Assurances sociales	0.00	0.00
	Comptes de régularisation des actifs	0.00	0.00

3.7	Provisions techniques	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Provisions pour des sinistres individuels	1'100'000.00	950'000.00
	Provisions pour des sinistres pour les cas en suspens et non encore connus	200'000.00	200'000.00
	Provisions pour des frais de traitement des sinistres	100'000.00	100'000.00
	Réserve de fluctuation pour des risques	50'000.00	50'000.00
	Provisions pour cas graves dus à des accidents gymniques	150'000.00	150'000.00
	Provisions pour prestations volontaires	150'000.00	150'000.00
	Provisions techniques	1'750'000.00	1'600'000.00

Les provisions pour des risques techniques d'assurance correspondent à une estimation actuarielle de manière prudente des engagements techniques d'assurance à long terme de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique.

3.8	Provisions non techniques	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Provision rentes de veuf pour collaborateurs du cadre	57'460.00	71'392.00
	Réserve de fluctuation pour risque de placement	700'000.00	200'000.00
	Provision pour la FFG 2019	0.00	10'000.00
	Provisions non techniques	757'460.00	281'392.00

En ce qui concerne la rente de veuf pour des collaborateurs il s'agit d'une réglementation de rentes s'appliquant aux collaborateurs du cadre de longue date. La réserve mathématique de capitalisation est examinée périodiquement et, le cas échéant, elle est adaptée.

Les réserves pour risques de fluctuations de taux de change dans les investissements en captiaux ont été augmentées de CHF 500'000.00 au cours de l'exercice.

3.9	Engagements provenant des activités d'assurance	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Les engagements envers le preneur d'assurance sont les suivants à la date du bilan.	9'050.00	9'000.00

Les primes payées d'avance concernent des primes déjà payées par les preneurs d'assurance avant la fin d'année pour le nouvel exercice.

3.10	Autres engagements envers des tiers	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Autres engagements à court terme envers assurances sociales	456.90	2'373.90
	Autres engagements	456.90	2'373.90

3.11	Comptes de régularisation du passif	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Charges à payer pour factures impayées de l'instance de contrôle	16'000.00	16'000.00
	Charges pour frais d'administration	0.00	4'500.00
	Charges pour plans des installations de compétition	10'500.00	0.00
	Charges pour impôts	0.00	13'500.00
	Comptes de régularisation du passif	26'500.00	34'000.00

Les régularisations pour factures ouvertes englobent les prestations achetées par des tiers.

3.12	Capitaux propres	Fortune de la Société coopérative	Réserve légale	Bénéfices libres non distribués	Report sur nouveaux comptes	Bénéfice	Total
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
	Valeur bilan 01.01.2018	1'200'000	600'000	4'430'750	83'312	140'264	6'454'326
	Allocations au capital	0	0	0	140'264	-140'264	0
	Attribution à la FSG	0	0	0	-100'000	0	-100'000
	Résultat	0	0	0	0	-83'324	-83'324
	Valeur bilan 31.12.2018	1'200'000	600'000	4'430'750	123'576	-83'324	6'271'003
	Valeur bilan 01.01.2019	1'200'000	600'000	4'430'750	123'576	-83'324	6'271'003
	Allocations au capital	0	0	0	-83'324	83'324	0
	Attribution à la FSG	0	0	0	0	0	0
	Résultat	0	0	0	0	68'328	68'328
	Valeur bilan 31.12.2019	1'200'000	600'000	4'430'750	40'252	68'328	6'339'331

	Réserves facultatives	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Réserve pour risque dû à des catastrophes	3'700'000.00	3'700'000.00
	Réserve pour cas spéciaux	730'750.30	730'750.30
	Réserves facultatives	4'430'750.30	4'430'750.30

4 EXPLICATIONS CONCERNANT LE COMPTE D'EXPLOITATION

4.1	Primes pour compte propre	2019	2018
		CHF	CHF
	Primes d'association catégorie adultes	455'058.00	454'728.00
	Primes d'association catégorie jeunesse	390'627.50	389'972.50
	Primes assurance collective des associations et sociétés	4'000.00	3'925.00
	Prime de la Fédération suisse de gymnastique (FSG)	5'000.00	5'000.00
	Primes acquises brutes	854'685.50	853'625.50
	Primes pour responsabilité civile	-52'027.50	-51'614.50
	Bonus d'assurance de responsabilité civile	0.00	8'260.00
	Prime pour la réassurance invalidité et décès	-30'000.00	-30'000.00
	Primes pour assurance collective	-8'300.00	-8'300.00
	Primes versées aux assureurs	-90'327.50	-81'654.50
	Primes pour compte propre	764'358.00	771'971.00
4.2	Charges cas d'assurance pour compte propre	2019	2018
		CHF	CHF
	Frais de guérison catégorie adultes	38'956.40	56'772.81
	Frais dentaires catégorie adultes	0.00	788.00
	Cas d'invalidité catégorie adultes	45'500.00	12'500.00
	Cas décès catégorie adultes	0.00	40'000.00
	Bris de lunettes catégorie adultes	86'909.20	83'386.40
	Sinistres responsabilité civile (y compris surfaces vitrées) catégorie adultes	73'567.12	52'850.15
	Part réassureur	-22'988.45	-6'250.65
	Catégorie adultes travaillant de la FSG	221'944.27	240'046.71
	Frais de guérison catégorie jeunesse	34'462.55	16'238.68
	Frais dentaires catégorie jeunesse	3'063.20	2'154.05
	Cas d'invalidité catégorie jeunesse	0.00	0.00
	Bris de lunettes catégorie jeunesse	5'222.65	3'998.10
	Sinistres responsabilité civile (y compris surfaces vitrées) catégorie jeunesse	3'442.65	11'078.50
	Part réassureur	0.00	-3'170.00
	Catégorie jeunesse travaillant de la FSG	46'191.05	30'299.33
	Changement provisions pour prestations d'assurance	150'000.00	-105'000.00
	Changement réserve de fluctuation pour des risques	0.00	0.00
	Charges cas d'assurance pour compte propre	418'135.32	165'346.04
4.3	Frais de clôture et d'administration	2019	2018
		CHF	CHF
	Frais de personnel	195'687.85	206'797.70
	Frais pour l'informatique	67'011.98	63'370.40
	Frais d'administration	95'022.37	100'255.38
	Sponsoring fit en hiver	20'000.00	20'000.00
	Reprise de provision pour l'infrastructure	0.00	-5'367.65
	Reprise de provision pour la Fête fédérale de gymnastique 2019	-10'000.00	0.00
	Jubilé 100 ans CAS	88'902.32	0.00
	Frais de clôture et d'administration	456'624.52	385'055.83

4.4	Produits des placements	2019	2018
		CHF	CHF
	Intérêts des placements	90'112.14	88'025.78
	Gains réalisés des placements	54'380.28	7'271.64
	Attributions	632'510.53	4'223.27
	Autres produits des placements	0.00	9'940.50
	Produits des placements	777'002.95	109'461.19
4.5	Charges des placements	2019	2018
		CHF	CHF
	Pertes réalisées des placements	4'927.15	45'604.14
	Amortissements	11'239.37	299'109.91
	Frais de gestion de fortune	62'819.75	59'316.02
	Frais bancaires et commissions	1'584.42	1'330.95
	Autres charges sur placements	1'166.21	1'558.54
	Changement réserve de fluctuation pour risque de placement	500'000.00	0.00
	Charges sur placements	581'736.90	406'919.56
4.6	Autres produits financiers	2019	2018
		CHF	CHF
	Autres produits financiers	173.10	193.55
4.7	Autres charges financières	2019	2018
		CHF	CHF
	Pertes sur devises compte courant en EURO	0.00	1'106.00
	Autres charges financières	0.00	185.00

5 AUTRES INDICATIONS

5.1 Réalisation d'une évaluation du risque

Notre gestion des risques englobe des risques opérationnels et des risques financiers (y inclus des risques de placements et d'assurance). Les risques opérationnels englobent également des risques stratégiques et de compliance. Sous la définition «risque» on comprend la possibilité qu'un événement peut avoir une influence importante sur la réalisation du but de l'entreprise. Chaque année les risques évalués et identifiés dans une forme structurée sont soumis au monitoring de la gestion des risques. Les mesures de prévention et minimisation des risques qui résultent de l'évaluation des risques font partie intégrante de la responsabilité de la gestion des risques.

5.2 L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers a abandonné la surveillance de la Société coopérative de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique et a déchargé la CAS par décision du 31 décembre 2015 de la surveillance des assurances.

5.3 Principaux événements survenant après la date de clôture du bilan

Il n'est survenu aucun événement après la date de clôture du bilan qui aurait eu un impact significatif sur les comptes annuels.

6 UTILISATION DU RÉSULTAT ANNUEL

Le conseil de la Société coopérative et la commission d'administration de la CAS-FSG proposent à l'Assemblée des délégués de la Société coopérative d'utiliser le résultat du bilan de la manière suivante:

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Résultat du bilan		
Résultat reporté de l'exercice précédent	40'252.43	123'576.27
Résultat de l'année	68'328.01	-83'323.84
Résultat du bilan	108'580.44	40'252.43
Proposition relative à l'utilisation:		
Attribution à la Fédération suisse de gymnastique (FSG)		0.00
Report sur nouveaux comptes		40'252.43
Résultat du bilan	108'580.44	40'252.43

7 RECLASSEMENT DANS LES CAPITAUX PROPRES

Reclassement dans les capitaux propres selon la révision des statuts:

Retrait des réserves facultatives	-2'700'000.00
Affectation à la réserve statutaire pour couvrir la fortune de la Société coopérative	1'800'000.00
Affectation à la réserve légale	900'000.00
Modification des capitaux propres	0.00

Rapport de l'organe de révision

sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique Aarau

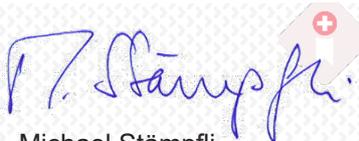
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe; rapport annuel, pages 12 - 20) de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Commission d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des procédures de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi de l'excédent actif (rapport annuel, page 21) ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers AG



Michael Stämpfli
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Urs W. Hunziker
Expert-réviseur

Bâle, 29 juin 2020

BUDGET 2021

	Compte 2018 CHF	Budget 2019 CHF	Compte 2019 CHF	Budget 2020 CHF	Budget 2021 CHF
• Recettes provenant de primes	853'625.50	830'000	854'685.50	830'000	830'000
• Prime accident contrat collectif	-8'300.00	-8'500	-8'300.00	-8'500	-8'500
• Prime d'assurance responsabilité civile	-51'614.50	-52'500	-52'027.50	-52'500	-75'600
• Prime de progression d'assurance RC	8'260.00	0	0.00	0	0
• Prime réassurance des risques invalidité et décès	-30'000.00	-30'000	-30'000.00	-30'000	-30'000
Primes acquises pour compte propre	771'971.00	739'000	764'358.00	739'000	715'900
• Charges des sinistres pour compte propre	-279'766.69	-350'000	-291'123.77	-400'000	-350'000
• Part réassurance	9'420.65	10'000	22'988.45	10'000	0
• Changement des provisions techniques	105'000.00	0	-150'000.00	0	0
Charges des sinistres	-165'346.04	-340'000	-418'135.32	-390'000	-350'000
• Frais de personnel/Provision pour adaption de la rente de veuve/indemnisation	-206'797.70	-200'000	-195'687.85	-200'000	-200'000
• Frais pour l'informatique / nouvelles acquisitions	-47'103.60	-50'000	-50'726.98	-50'000	-50'000
• Commission d'admin., CSC, Imprimés, Divers	-58'923.83	-60'000	-44'541.97	-60'000	-60'000
• Assemblée des délégués de la Société coopérative/ Part CDA (automne)	-21'702.35	-23'500	-21'535.90	-23'500	-23'500
• Surveillance féd., organe révision, actuair	-16'629.20	-20'000	-15'444.50	-20'000	-20'000
• Conseillers CAS des associations de la FSG	0.00	-5'000	0.00	0	-5'000
• Prévention des accidents et mesures préventives	-20'000.00	-30'000	-20'000.00	-30'000	-30'000
• Publicités et divers (anniversaire CAS 2019)	-3'000.00	-150'000	-102'402.32	-5'000	-5'000
Charges techniques	-374'156.68	-538'500	-450'339.52	-388'500	-393'500
• Autres produits	0.00	0	0.00	0	0
Autres produits techniques d'assurance	0.00	0	0.00	0	0
• Infrastructure	-10'899.15	-20'000	-16'285.00	-20'000	-20'000
• Reprise de provision pour la FFG 2019	0.00	0	10'000.00	0	0
Autres charges techniques d'assurance	-10'899.15	-20'000	-6'285.00	-20'000	-20'000
Résultat technique	221'569.13	-159'500	-110'401.84	-59'500	-47'600
• Intérêts et dividendes des placements	88'025.78	95'000	90'112.14	95'000	90'000
• Attributions	4'223.27	100'000	632'510.53	150'000	150'000
• Autres produits des placements	9'940.50	5'000	0.00	10'000	0
• Gains réalisés sur les placements	7'271.64	0	54'380.28	25'000	10'000
• Ajustement à la valeur du marché	0.00	0	0.00	0	0
Produits des placements	109'461.19	200'000	777'002.95	280'000	250'000
• Frais d'administration et frais de titres	-62'205.51	-65'000	-65'570.38	-65'000	-65'000
• Amortissements	-299'109.91	0	-11'239.37	-100'000	-150'000
• Pertes réalisées des placements	-45'604.14	0	-4'927.15	-20'000	-20'000
• Changement réserve fluctuation pour risque de placement	0.00	0	-500'000.00	0	0
Charges des placements	-406'919.56	-65'000	-581'736.90	-185'000	-235'000
Résultat non technique	-297'458.37	135'000	195'266.05	95'000	15'000
• Autres produits financiers	193.55	0	173.10	0	0
• Autres charges financières	-185.00	0	0.00	0	0
• Impôts	-7'443.15	-13'500	-16'709.30	-16'000	-8'000
Résultat annuel	-83'323.84	-38'000	68'328.01	19'500	-40'600

Commentaire sur le budget 2021

Pour des raisons administratives nous avons uniformisé le traitement des dossiers avec l'assureur responsabilité civile. Jusqu'ici, ce dernier effectuait certains paiements directement et d'autres à la CAS qui les transférait aux personnes lésées. A compter de 2020, toutes les indemnisations seront versées directement et La Vaudoise facturera à la CAS la franchise correspondante. Par conséquent, en l'absence d'un paiement anticipé de la part de la Caisse d'assurance de sport, une part de la réassurance n'est plus attendue ni budgétisée.

Suite à l'annulation de la réunion des personnes de contact en 2019 pour cause de fête du jubilé à laquelle toutes les personnes de contact avaient été invitées, une nouvelle réunion d'information est prévue en 2021. Un montant a été provisionné à cet effet.

A l'heure actuelle, personne n'est en mesure de prédire combien de temps les mesures restrictives prises pour endiguer le coronavirus resteront en place. Les conséquences profondes des mesures prises à la suite de la situation extraordinaire en Suisse et des confinements à l'étranger sont actuellement difficiles à évaluer. Nous devons partir du principe que la situation se détendra durant les deux derniers trimestres de l'année 2020.

La prévention est importante pour nous

Avec 740 offres et quelque 12'500 participants, Fit en hiver apporte une contribution essentielle à la promotion de l'exercice et donc à la prévention des accidents et des blessures. La croissance annuelle de plus de 10% enregistrée sur la période 2016–2020 souligne en outre les conséquences durables de Fit en hiver. C'est la raison pour laquelle le programme d'exercice Fit en hiver bénéficie depuis plusieurs années du soutien de la CAS.

FIT EN HIVER
WWW.WINTERFIT.INFO

STV FSG

TRAINING

VITALITY

DANCE

CROSS

GAMES

Histoire de la Caisse d'assurance de sport

Nous nous engageons en faveur des gymnastes blessés depuis 1919.

Avec la CAS, les membres actifs de la FSG bénéficient de prestations de service uniques en leur genre et structurées en coopérative. Notre objectif consiste à fournir aux membres blessés durant une activité à la FSG une aide financière mais aussi une activité de conseil, et cela dans les plus brefs délais.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'histoire de la Caisse d'assurance de sport de la FSG dans la plaquette commémorative du jubilé 1919–2019 sur le lien suivant:

www.stv-fsg.ch/fr/assurance/jubile-100-ans-cas



307'937

Membres de la FSG assurés

759

Sinistres annoncés

13'766

Sinistres enregistrés au Navision

CHF 6'339'330

Capitaux propres

3 Collaboratrices avec un total de

170 % d'emploi

CHF 1'750'000

Provisions techniques

8,6 %

Revenu net des investissements

2977

Nombre de sociétés

95 %

combined ratio (rapport techniques et frais sur primes) à l'exclusion de la variation des provisions techniques

528

Nombre de décomptes

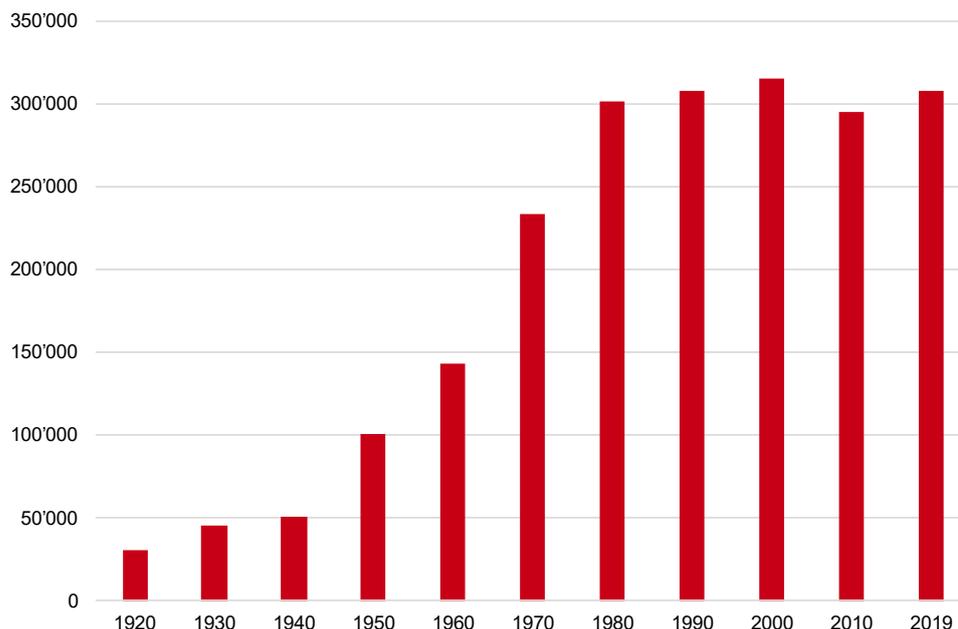
11

Rejets, car non enregistrés dans l'admin de la FSG

CHF 68'328

Résultat annuel

Nombre d'assurés depuis fondation



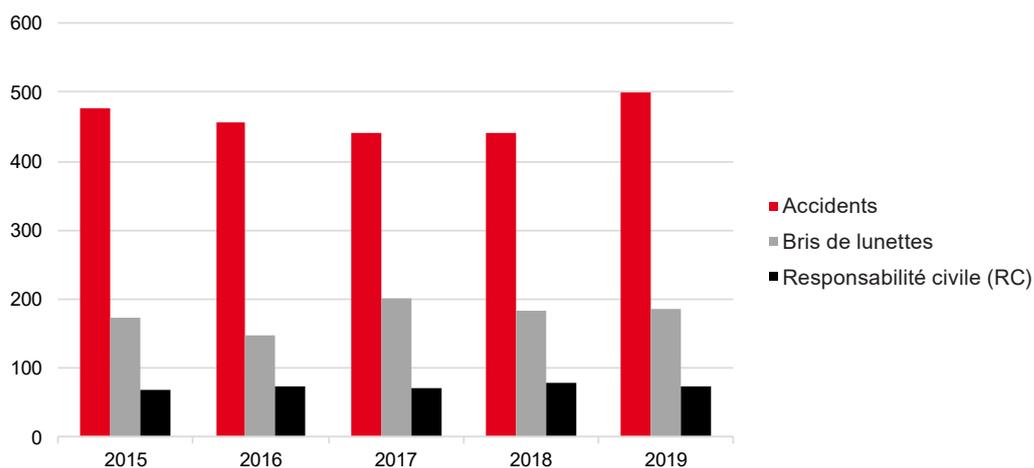
La CAS existe depuis 1871, tout d'abord sous la forme de Caisse de secours aux gymnastes indépendante. Depuis 1919, elle est rattachée à la FSG, à partir de 1944 en tant que Société coopérative indépendante.

Effectif des assurés et recettes de primes 2019

	Nombre d'assurés	Primes CHF
1. Membres «Adultes travaillants» de la FSG dès 17 ans	151'686	455'058.00
2. Membres «Jeunesse» de la FSG jusqu'à 16 ans révolus Garçon/Fille (jeunesse), gymnastique enfantine, enfants de la gymnastique «parents et enfants»	156'251	390'627.50
	307'937	845'685.50
3. Assurance collective «Associations FSG» et «Unions» 30 associations FSG et 12 unions		4'000.00
4. Assurance collective «Caisse centrale de la FSG» selon une convention spéciale		5'000.00
Total 2019	307'937	854'685.50
Total 2018	307'565	853'625.50

Nombres de sinistres annoncés

	2019	2018
Accidents	499	442
Bris de lunettes	185	184
Responsabilité civile (RC)	75	78
Total	759	704



Nombres d'accidents et de bris de lunettes indemnisés y compris décomptes supplémentaires

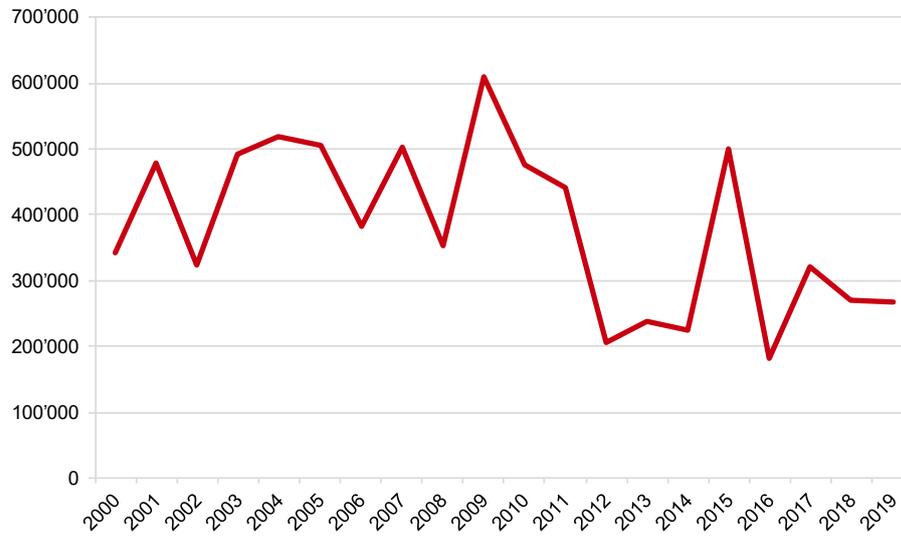
	2019	2018
Accidents		
• de l'exercice courant	111	103
• des périodes d'assurances antérieures	109	94
• décomptes supplémentaires	73	86
	293	283
Bris de lunettes		
• de l'exercice courant	149	145
• des périodes d'assurances antérieures	30	35
• décomptes supplémentaires	1	0
	180	180
Total	473	463

Indemnités versées durant l'exercice 2019

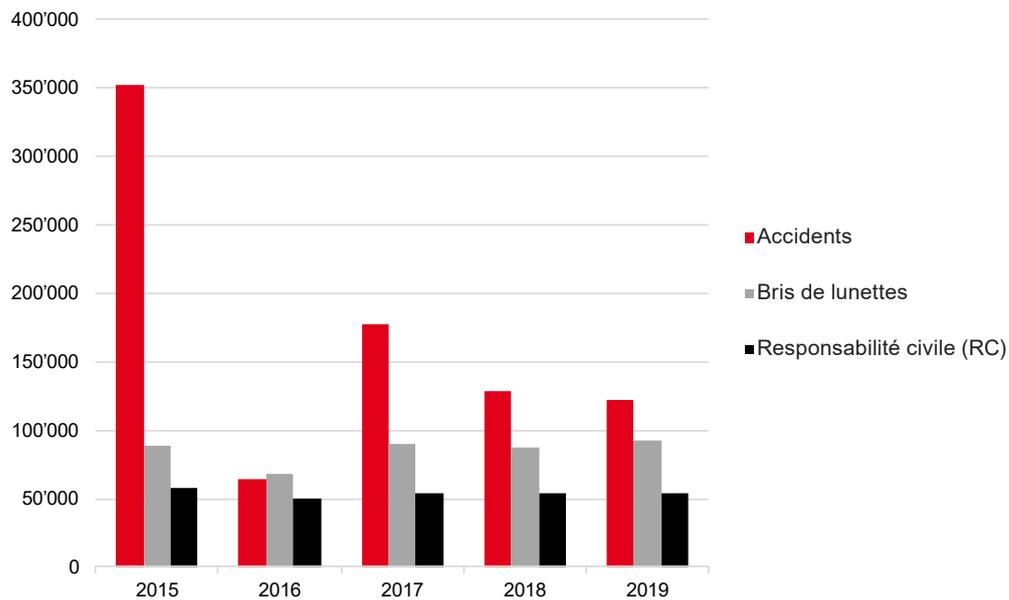
	Responsabilité civile								Total CHF
	Décès	Invalidité	Bris de lunettes	Dégâts matériels	Dégâts aux surfaces vitrées	Frais de guérison	Frais dentaires		
1. Membres «Adultes travaillants» de la FSG dès 17 ans	0.00	45'500.00	86'909.20	71'642.47	1'924.65	38'956.40	0.00	0.00	244'932.72
Part réassureur	0.00	0.00	0.00	-22'988.45	0.00	0.00	0.00	0.00	-22'988.45
2. Membres «Jeunesse» de la FSG jusqu'à 16 ans révolus Garçon/Fille (jeunesse), gymnastique enfantine, enfants de la gymnastique «parents et enfants»	0.00	0.00	5'222.65	2'774.90	667.75	34'462.55	3'063.20	0.00	46'191.05
Part réassureur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des indemnités versées en 2019	0.00	45'500.00	92'131.85	51'428.92	2'592.40	73'418.95	3'063.20	0.00	268'135.32
Montants comparatifs									
Total des indemnités versées en 2018	40'000.00	12'500.00	87'384.50	50'794.40	3'713.60	73'011.49	2'942.05	0.00	270'346.04

L'indemnité moyenne par accident pour les frais de guérison et les frais dentaires s'élève à CHF 349.25 ce qui représente une diminution de CHF 46.35 (11.72 %) comparée à l'année précédente (CHF 395.60).

Sinistres indemnisés durant les vingt dernières années



Sinistres indemnisés par branche durant les cinq dernières années



Accidents selon engins/disciplines et genre de lésion

Nombres des cas d'accident indemnisés Sans décomptes supplémentaires et sans les cas annoncés pour lesquelles la CAS n'a dû payer aucune indemnité (par exemple LAA)	Tête	Colonne vertébrale	Clavicules	Omoplates	Thorax	Côtes	Hanches, dos	Ventre	Bassin	Bras	Coudes	Mains	Doigts	Jambes	Genoux	Pieds, chevilles	Orteils	Yeux	Oreilles	Lésions internes	Dents	Total 2019	Total 2018	
	SPORT DE MASSE																							
Athlétisme	1	2										2		1		1						7	14	
Jeux nationaux										1					1							1	1	
Agrès	4	10		1		3			1	6	13	4	7	4	10	20	1				4	88	78	
Aerobic																	1					1	1	
Gymnastique														1		2	1					4	0	
Jeu	5	2		6		1		2	2	2	1	1	8	5	9	11		6			6	65	57	
SPORT ELITE																								
Gymnastique artistique				1		1					1				2							5	0	
Gymnastique rythmique															1							1	0	
FIT & FUN				1																		1	0	
DIVERS																								
Mise en train													2	1	1	2	1					7	2	
Sport d'hiver															1						1	2	2	
Excursion											1	1										2	0	
Chemin										1												1	1	
Parcours d'obstacles										1		1				1						3	2	
Circuit																1						1	0	
Extérieur	1									2												3	0	
Manifestation											1											1	5	
Vestiaire																						0	3	
Divers	2		1	1		1	3		3	2	2	1	1	2	22	7	1				2	27	31	
Total 2019	13	14	1	10	0	1	8	0	3	15	19	10	18	14	22	48	5	6	0	0	13	220		
Total 2018	19	9	1	8	1	2	5	1	3	18	9	8	19	7	19	49	6	1	0	1	1		197	

Accidents et bris de lunettes selon engins/disciplines

lors de l'exercice	Nombre de cas indemnisés sans décomptes supplémentaires					
	Accidents		Bris de lunettes		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
SPORT DE MASSE						
Athlétisme						
Lancer	0	0	0	1	1	1
Saut	5	3	2	1	7	4
Courir	8	3	3	1	11	4
Divers	1	1	0	0	1	1
Jeux nationaux						
Jet de la pierre	1	0	0	0	1	0
Lutte suisse	0	1	0	0	0	1
Agrès						
Saut	15	15	2	0	17	15
Sol	24	22	3	3	27	25
Trampoline	2	6	0	0	2	6
Barre fixe	8	11	0	2	8	13
Barres parallèles/asymétriques	8	9	0	3	8	12
Anneaux balançants	19	23	1	2	20	25
Combinaison d'engins	1	0	0	0	1	0
Divers	1	2	1	0	2	2
Fit + Fun	0	1	4	4	4	5
Tests de branche	0	0	2	4	2	4
Aerobic	1	1	3	2	4	3
Gymnastique	0	4	1	6	1	10
Jeu						
Unihockey	4	10	12	5	16	15
Handball	1	0	1	0	2	0
Indiaca	1	3	1	1	2	4
Balle à la corbeille	3	6	12	10	15	16
Balle au poing	2	7	10	17	12	24
Football	4	5	14	10	18	15
Basketball	2	0	5	6	7	6
Volleyball	15	12	35	23	50	35
Divers	25	22	36	52	61	74
SPORT ELITE						
Gymnastique artistique	0	5	0	0	0	5
Gymnastique rythmique	0	1	0	1	0	2
MISE EN TRAIN	2	7	6	2	8	9
SPORT D'HIVER	2	2	2	1	4	3
EXCURSION	0	2	2	1	2	3
CHEMIN	1	1	2	0	3	1
PARCOURS D'OBSTACLES	2	3	0	1	2	4
CIRCUIT	0	1	3	1	3	2
EXTERIEUR	0	3	0	2	0	5
SPORTS NAUTIQUES	0	1	1	0	1	1
VESTIAIRE	3	0	1	1	4	1
MANIFESTATION	5	0	7	4	12	4
DIVERS	31	27	8	12	39	39
Total	197	220	180	179	377	399

Indemnités d'invalidité et de décès versées durant les 10 dernières années

	Remboursement lors de l'exercice	Année de l'accident	Montant
2019	Gymnastique de société, anneaux balançants, mauvaise réception, luxation ouverte articulation tibio-astragaliennne, pied gauche > invalidité	2015	45'500.–
2018	Gymnastique de société, chute à la salle de gym, perte auditive à gauche > invalidité	2014	7'500.–
	Gymnastique de société, chute d'un camion (collection de papier), anosmie > invalidité	2009	5'000.–
	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000.–
2017	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000.–
	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000.–
	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000.–
2016	Gymnastique de société, anneaux balançants, lésion du pied > invalidité	2010	10'000.–
2015	Gymnastique de société, minitrampoline, saut périlleux double, tétraplégie > invalidité	2014	50'000.–
	Gymnastique de société, glissé d'un obstacle dans un bassin d'une profondeur de 80 cm, tétraplégie > invalidité	2014	175'000.–
	Fête fédérale de gym, événement de tempête > invalidité /cas mortel	2013	50'000.–
	Gymnastique de société, anneaux balançants, mauvaise réception, cheville supérieure > invalidité	2007	11'500.–
2013	Gymnastique de société, chute sur l'escalier à la salle de gym et tombé sur la main, déficit de mouvement, majeur gauche > invalidité	2012	2'000.–
	Concours, anneaux balançants, sortie salto, mauvaise réception, fracture des deux talons > invalidité	2008	14'000.–
	Gymnastique de société, chute à la salle de gym sur la main, déficit de mouvement annulaire gauche > invalidité	2009	1000.–
2012	Gymnastique de société, barre asymétriques, chute entre deux tapis, déchirure des ligaments articulation de la cheville > invalidité	2007	10'000.–
	Gymnastique de société, exercice partenaire, chute sur la tête, lésion colonne vertébrale > invalidité	2007	2'500.–
	Gymnastique de société, minitrampoline, saut de poisson, chute sur la tête et le dos, lésion colonne vertébrale > invalidité	2005	2'500.–
2011	Fête fédérale de gym, chute d'une table de 3 m de hauteur, fracture vertèbre lombaire, bassin et coccyx > invalidité	2007	105'000.–
	Après une leçon de gymnastique «parents et enfants» un enfant a couru dans une auto, lésion crânienne > invalidité	1996	100'000.–
2010	Gymnastique de société, minitrampoline, saut périlleux double, tétraplégie > invalidité	2009	175'000.–
	Gymnastique de société, jeu de balle, tendon blessé, annulaire > invalidité	2005	12'000.–
	Gymnastique de société, saut trampoline, lésion du genou > invalidité	2009	1'000.–
	Gymnastique de société, anneaux balançants, lésion du pied > invalidité	2006	10'000.–
	Cross country «Jeunesse», bataille de pommes de pin durant la pause avant la proclamation des résultats, lésion œil gauche > invalidité	2000	5'000.–

Bahnhofstrasse 38
CH-5000 Aarau

+41 62 837 82 81
svk@stv-fsg.ch
www.stv-fsg.ch/cas